



## **Groupe de travail des signataires du contrat d'objectifs et de performance 2012/2016**

### **Contribution de la Fédération Nationale des communes forestières au 25 avril 2013**

La préservation de la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités et la sauvegarde du service public forestier assuré par l'Office National des Forêts constituent les objectifs principaux de l'action de la Fédération Nationale des communes forestières.

Dans cette perspective, la signature du contrat d'objectifs et de performance 2012/2016 a conduit la fédération à souscrire de nouveaux engagements et à envisager des évolutions dans la manière d'appréhender la gestion des forêts communales :

- acceptation du paiement d'une contribution à l'hectare
- nouvelle réduction des effectifs de l'établissement
- augmentation de la mobilisation des bois en forêt communale
- actions en faveur du regroupement de la gestion des forêts communales
- développement des contrats de bois façonnés
- recours aux exploitations et ventes groupées
- renforcement de la nature et du rôle des documents d'aménagement forestiers

**Cet ensemble de décisions et de pistes de travail ont pour conséquence de changer en profondeur la gestion des forêts des communes afin de mieux prendre en compte les notions de bien public et d'intérêt général. Elles devraient se traduire par des économies substantielles au profit de notre gestionnaire ONF et un approvisionnement plus régulier et plus adapté des entreprises de la filière. Elles entraînent en contrepartie une limitation des choix de gestion par les élus.**

La recherche de solutions pérennes pour assurer l'équilibre financier de l'Office National des Forêts nécessite que toutes les questions concernant le modèle économique et la gestion de l'établissement soient posées.

Depuis trop d'années, au prétexte qu'il serait dangereux de mettre en évidence les fragilités d'un outil de gestion forestière créé il y a 50 ans, on bricole, on rafistole sans jamais aborder les sujets essentiels.

## **Rôle et missions de l'Office National des Forêts**

**La Fédération des communes forestières rappelle que c'est la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts publiques, domaniales et communales, qui constitue la mission première de l'établissement, la justification de son existence et des subventions publiques qu'il reçoit.**

Le recentrage sur le « cœur de métier » apparaît indispensable ce qui n'exclut pas les activités de travaux effectuées dans le prolongement de la gestion forestière ni des missions d'intérêt général confiées par les ministères ou les collectivités territoriales. **Il serait même souhaitable que l'ONF soit conforté dans son rôle de premier gestionnaire d'espaces naturels en France.** Les personnels de l'Office ont les qualifications nécessaires pour assurer cette mission complémentaire.

L'Etat devrait se pencher sur le coût de gestion des espaces naturels par les divers organismes qui en ont la charge et effectuer des comparaisons qui ne seraient certainement pas défavorables à l'Office National des Forêts.

**Il en va de même pour les missions de police de l'environnement dont la plupart pourraient être assurées par les agents assermentés de l'Office.** Au lieu de songer à créer une nouvelle agence en charge de la biodiversité, ne conviendrait-il pas de réfléchir à rationaliser les interventions de la puissance publique dans les domaines de la préservation de l'environnement et de la biodiversité ?

**Sur le domaine forestier communal, les maires veulent un document de gestion unique – l'aménagement forestier – et un opérateur unique – l'Office National des forêts.**

## **Ressources de l'Office National des forêts**

Le modèle économique de l'Office national des Forêts repose sur une convention dont les termes ne sont plus valables aujourd'hui : l'Etat propriétaire des forêts du domaine abandonne les produits de ce domaine à l'O.N.F., à charge pour lui d'en assurer la gestion. Pour ce qui est des forêts des collectivités, l'Etat compense la différence entre le coût de gestion de ces forêts et les recettes perçues par l'établissement public, c'est le versement compensateur.

En euros constants, le prix moyen du mix produits (chêne, hêtre, sapin, épicéa, pin sylvestre et pin maritime) a été divisé par 2. Depuis 2000, le versement compensateur est bloqué aux alentours de 122 millions d'euros, ce qui correspond à une baisse de plus de 20 % en euros constants.

**Les deux principales ressources financières de l'établissement public ONF diminuent année après année. Dans le même temps, le coût salarial moyen par agent est en constante augmentation, notamment du fait de la hausse du taux des cotisations patronales pour les pensions civiles des personnels fonctionnaires (CAS pension).**

L'augmentation des cours du bois permettrait de résoudre bien des difficultés mais la situation économique laisse peu d'espoir d'un retournement du marché du bois à court terme.

Depuis plusieurs années, l'illusion a été entretenue que le développement des activités concurrentielles pourrait pallier la diminution des recettes des ventes de bois. Ainsi le maintien du maillage territorial dépendrait du développement du conventionnel. Or c'est l'inverse qui est vrai : c'est parce qu'une partie du concurrentiel est financée par le régime forestier au travers des frais de garderie, du versement compensateur et des recettes du domaine qu'il peut subsister.

**Les activités concurrentielles n'ont jamais dégagé de marge nette, elles ont donc été en partie financées par les autres activités de l'ONF.**

**Faute de vouloir – ou de pouvoir – mettre en place un système de rémunération des aménités positives offertes par les espaces forestiers, l'Etat se condamne à devoir continuer à financer avec de l'argent public une partie de l'entretien des forêts. C'est un choix politique qui se défend tout à fait et qu'il convient d'assumer en toute clarté.**

Accueil du public, préservation des ressources en eau, captation du carbone, conservation de la biodiversité, entretien des paysages, stabilisation des sols ne bénéficient d'aucune compensation financière. Dans le cadre d'une gestion forestière multifonctionnelle, seules la production de bois, et dans une moindre mesure la chasse, permettent d'obtenir un revenu.

L'affectation à l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat de l'ensemble des produits de la vente aux enchères des crédits carbone a profondément déçu les forestiers. Malgré les nombreuses déclarations d'intérêt à l'endroit de la forêt, les pouvoirs publics ont rendu une nouvelle fois un arbitrage défavorable aux forestiers.

**Il ne faut pas abandonner l'idée que nous puissions bénéficier à l'avenir de crédits carbone et réfléchir dès maintenant aux modalités qui permettraient un juste retour d'une partie de ces crédits à la forêt.**

La fragilité de la qualité des ressources en eau, qu'une enquête récente vient à nouveau de mettre en évidence, devrait nous conduire à mieux évaluer l'importance du couvert forestier géré de manière durable. Il conviendrait de réfléchir aux conditions selon lesquelles la propriété forestière pourrait être rémunérée.

**Des ressources nouvelles, si tant est qu'elles parviennent à se concrétiser dans un avenir pas trop lointain, ne suffiront certainement pas à assurer un équilibre économique et social pérenne de l'ONF. Nous voulons donc que toutes les questions relatives à l'organisation et à la gestion de l'Office National des Forêts soient examinées, sans aucun tabou.**

### **Des économies de gestion à réaliser**

En décembre dernier, préalablement au vote du budget 2013, construit de manière aussi peu réaliste que le précédent, la Fédération Nationale des communes forestières a demandé et obtenu que soit constitué un groupe de travail associant les signataires du contrat d'objectifs et de performance. Ce groupe de travail s'est déjà réuni à trois reprises, une nouvelle réunion aura lieu fin avril, date à laquelle un rapport d'étape sera établi, conformément à la demande du ministre.

**Les communes forestières s'interrogent sur l'intensité des actions sylvicoles à mettre en œuvre, sur le niveau requis de qualification des personnels de l'Office, sur le taux d'encadrement, sur la répartition entre les activités de production et les activités de soutien/management, sur la lourdeur de certaines procédures, sur la place des activités concurrentielles et leur rentabilité, sur l'évolution de la répartition des effectifs entre le siège, les directions territoriales, les directions d'agences et les unités territoriales. Elles souhaitent aussi que l'ONF accompagne davantage les élus dans la mise en œuvre des politiques territoriales que le réseau des communes forestières initie en relation avec les collectivités territoriales.**

Elles demandent que les ratios de gestion de l'établissement ONF soient comparés avec les ratios de gestion d'entreprises d'importance similaire.

L'on peut évaluer à environ 60 millions d'euros le déséquilibre financier annuel de l'ONF, cela correspond à un peu plus de 7% du budget de l'établissement. L'effort à consentir se situerait à moins de 2% par an jusqu'à 2016. C'est un effort certes conséquent mais qui ne paraît pas inatteignable.

La fédération a déjà formulé des propositions précises pour réduire de manière progressive certains coûts de gestion.

Mais la seule piste qui semble possible aux yeux de nos interlocuteurs serait une diminution supplémentaire des effectifs par rapport au contenu du contrat. A la fin 2012, les effectifs constatés sont inférieurs de 100 par rapport aux objectifs chiffrés du contrat car le programme de cessation anticipée d'activité des ouvriers forestiers (dont 30% sont âgés de plus de 50 ans) a conduit à une accélération des départs en retraite.

La Fédération Nationale des communes forestières refuse que le niveau des effectifs soit la variable d'ajustement de l'équilibre financier de l'ONF. En signant le contrat, la fédération s'est engagée vis-à-vis des maires au maintien d'un maillage territorial cohérent et elle est aussi comptable vis-à-vis des personnels du respect des effectifs cibles figurant au contrat.

Si la fédération accepte le calibrage du maillage territorial à 310 unités territoriales composées de 7 à 10 agents patrimoniaux, il lui apparaît indispensable que soit de la même façon établi celui des agences et des directions territoriales.

Une réflexion devrait être entreprise sur la place des directions territoriales dans l'organisation de l'établissement. La fédération considère que le réseau des 50 agences constitue une structuration hiérarchique adaptée aux missions de l'Office et à sa présence sur l'ensemble du territoire. Des directions territoriales allégées deviendraient les échelons de coordination au niveau des grands massifs forestiers.

L'évolution de la masse salariale est en partie liée à la pyramide des âges des personnels fonctionnaires de l'établissement. 58% des personnels fonctionnaires sont âgés de plus de 50 ans. Cela se traduit par une augmentation importante des niveaux hiérarchiques et des rémunérations. La fédération demande à connaître la répartition de la masse salariale entre les différents niveaux hiérarchiques de personnels.

La situation économique et financière de l'établissement n'est pas durable. Les perspectives 2013 ne sont pas bonnes. La Fédération nationale a demandé lors du vote du budget en décembre dernier qu'il soit procédé à un examen approfondi de la situation budgétaire avant la fin juin 2013 et qu'une décision modificative au budget soit examinée si cela s'avère nécessaire. Elle maintient bien entendu cette demande.

**Les représentants de l'Etat nous ont convaincu de leur attachement au régime forestier et à l'ONF mais nous n'ignorons pas les contraintes budgétaires extrêmement fortes qui pèsent sur l'ensemble de l'action publique. Nous considérons donc que le soutien apporté par l'Etat nous accorde un délai au terme duquel il nous faudra parvenir à établir un équilibre économique et financier durable.**

**Préalablement, il est nécessaire de réfléchir à un nouveau modèle socio-économique permettant de concevoir un projet d'entreprise rénové.**

Il nous reste quatre ans d'ici la fin du contrat en cours.